



# Harcèlement moral par la bailleuse, la voisine

Par fraula, le 15/12/2014 à 18:28

Bonjour à tous,

J'ai été victime du harcèlement par ma bailleuse, elle-même voisine de résidence, qui est une personne âgée vivant seule, et qui, pendant des années surveillait mes entrées et sorties, me téléphonait à la moindre occasion, et demandait sans cesse des services sous différents prétextes, usant soit des chantages affectifs (jusqu'à hurler à mort à une heure tardive me demandant de venir), soit des menaces ou de culpabilité ("je ne vous fait pas payer cher", "je pourrait louer ça pour le double" etc., ce qui est totalement faux par ailleurs), s'il m'arrivait de refuser de m'appliquer à ses demandes.

Moi-même en profession libérale, je disposais de mon emploi du temps, et entre les missions pour les clients, en principe, je pouvais me reposer, sauf que je n'ai jamais pu avoir la tranquillité à mon domicile, la dame profitant de chaque fois qu'elle me connaissait à la maison.

Sur ce, depuis 2007 elle ne me délivrait aucun justificatif pour les loyers que je lui versait, sous prétexte de "maladie", "âge", "fatigue", puis "on se connaît depuis longtemps, on est en confiance entre nous".. mais se servait de ce prétexte pour me faire venir chez elle, où les demandes s'enchaînaient pour des "petits services", ou juste pour "discuter" pendant deux-trois heures l'histoire de me faire connaître ses soucis et les ragots de l'immeuble, bref... Plus tard, elle m'avouera qu'elle ne voulait pas me délivrer les justificatifs parce qu'elle ne déclarait pas au fisc mes loyers.

Etant préoccupée par mon activité professionnelle, j'avoue ne pas avoir réalisé à quel point je m'étais trouvée dans une espèce de petit monde de madame, où j'étais devenue une esclave à tout faire. Elle m'avait plusieurs fois glissé que cela la rassurait de me savoir à côté, et que le personnel domestique était devenu trop cher etc.

Le tout s'est accéléré en 2010-2011, où, suite à un impayé de mon principal client, j'ai dû m'arrêter de voyager, et rester à la maison. Par malheur, ma bailleuse se trouvait mal en point de sa propre santé, et en a profité pour me solliciter toutes les semaines. Je sais que je n'étais pas obligée d'y répondre, mais.. le piège du harcèlement fait que je ne me sentais pas en droit de laisser tomber une personne âgée, malade et seule, comme elle aime à répéter (en vérité, elle a un fils qui habite Paris mais, de ses dires, ne veut pas s'occuper d'elle).

Progressivement, moi-même j'ai commencé à descendre dans une dépression, mon médecin m'a arrêté en Juin 2011, me prescrivant le calme complet. J'ai été voir ma bailleuse pour lui demander de bien vouloir patienter pour les loyers le temps de me rétablir, sans souci particulier de santé, je n'en avais en principe pas pour longtemps. Elle s'est montrée

compréhensive, toujours avec ses grands discours sur la confiance et le fait que j'étais à côté.

La suite était un cauchemar, car elle continuait à me solliciter pour des "services", et pour "venir la voir pour discuter", ceci, me connaissant malade au point de ne pas pouvoir bouger; au bout de trois semaines elle était devenue menaçante et insultante, venait me voir sans prévenir etc.. J'ai dû me réfugier chez un ami pour quelques semaines, mais à chaque fois que je passait chercher le courrier, elle venait me mettre la pression.

Apparemment, elle était surtout embêtée de ne plus pouvoir me voir. C'est là où j'ai commencé à réaliser le petit jeu de la dame, et l'emprise dans laquelle je me trouvais. Je lui dit de cesser de me harceler et de m'écrire si elle voulait. Elle m'a fait un courrier "amical" où elle se souciait de ma santé, me demandant encore de venir la voir, le lendemain j'avais eu la visite d'un huissier de sa part pour l'impayé des loyers.

De plus, tout l'immeuble est au courant de ses "malheurs", je m'étais faite agressée par le gardien, qui en plus, ne me délivre plus les codes d'accès à l'immeuble lorsqu'ils changent. Son fils, remonté par sa mère, était venu m'agresser à mon domicile. Dans cette pression, j'ai mis beaucoup de temps pour me reconstruire, je peine encore à m'en sortir; par ailleurs, sans justificatifs à jour, je n'ai pas pu bénéficier de la CAF, j'ai du m'endetter pour survivre et me faire soigner.

En ce qui concerne le bail, Madame a tenté un référé sans succès, puis, une procédure qui l'a déboutée pour sa demande d'expulsion, à ce jour, je suis condamnée à régler ma dette, que je n'ai jamais contesté, d'autant plus que son montant est dérisoire par rapport à mon chiffre d'affaire normal, avant la maladie.

Cela dit, depuis le début de ses poursuites, je lui fait quatre courriers recommandés demandant d'assumer ses propres responsabilités et de trouver une solution amiable, soulignant que le contrat qu'elle faisait valoir devant la justice comportait de toute façon des erreurs (c'était un non-meublé qu'elle louait en meublé); les courriers sont restés sans réponse, de visu, la dame m'a dit que "personne n'allait m'écouter de toute façon" et que je n'avait aucun droit.

Des brèves consultations que j'ai pu avoir à la permanence au Palais de Justice, les avocats m'ont dit que ce genre de souci avec des personnes âgées était devenu une chose courante: c'est là où j'ai pu réaliser qu'effectivement, il est possible qu'elle ne se souvient simplement pas de ses propres appels ni de services qu'elle m'a fait lui rendre, car aujourd'hui elle nie tout en bloc. En attendant, c'est moi qui en a fait les frais.

Depuis, je me reconstruit donc, et j'entends bien la poursuivre. Je rechercherais un avocat qui serait d'attaque à m'aider dans cette démarche, et tout conseil que vous pourriez me donner.

Pardon d'avoir été aussi longue, en vérité je souffre encore des difficultés d'expression, qui m'empêchent d'ailleurs de reprendre un activité professionnelle normale.

Je vous remercie par avance pour toute information.